
Conseil général **LOIRE**



EN RHÔNE-ALPES

**Evaluation environnementale du plan départemental
d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour
le département de la Loire**

Résumé non technique

mars 2009

SOMMAIRE

1	QU'EST-CE QUE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?	4
2	ÉTAT INITIAL DU TERRITOIRE.....	4
3	LES EFFETS DE LA FILIERE ACTUELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS SUR SON ENVIRONNEMENT.....	7
4	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT	8
5	DESCRIPTION DU SCENARIO RETENU POUR LE PLAN ACTUALISE.....	10
6	LES EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT	11
7	LES PRECONISATIONS	15
8	SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	16
	BIBLIOGRAPHIE	18

1 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets conformément à la directive européenne du 27 juin 2001 et à sa transcription en droit français. **Elle identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir la filière de gestion des déchets sur l'environnement du territoire concerné par le Plan.**

Le rapport environnemental constitue la synthèse de l'évaluation environnementale. Il aborde différents aspects :

- l'état initial du territoire : c'est un bilan du territoire concerné par le Plan suivants 5 dimensions de l'environnement (la pollution et la qualité des milieux, les ressources naturelles, les risques sanitaires, les nuisances, les milieux naturels, sites et paysages),
- les effets de la filière de gestion des déchets actuelle sur l'environnement en prenant compte des sensibilités du territoire dégagées dans la première partie,
- les perspectives d'évolution de l'état de l'environnement si l'actualisation du Plan n'était pas mise en œuvre,
- une comparaison des scénarios de gestion des déchets envisagés dans le cadre de l'actualisation du Plan et les critères de choix du scénario retenu,
- les effets probables de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement,
- des préconisations pour diminuer certains impacts en allant au-delà de la réglementation,
- la mise en place d'un suivi environnemental.

2 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

L'analyse environnementale du territoire est basée sur un ensemble de données récoltées auprès de différents organismes : le Conseil Général, la Préfecture, la DIREN, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, La Chambre d'Agriculture, la DDE, la DRIRE, la DDASS, la DDEA, AMPASEL, le CITEPA, le BRGM, AGRESTE.

La synthèse de cette analyse peut être présentée en termes de richesses ou faiblesses du territoire ce qui permet de définir la sensibilité du département dans des domaines environnementaux spécifiques.

Le tableau ci-après présente une synthèse, par dimension de l'environnement et sous domaine, des forces et faiblesses du territoire, de la localisation territoriale des enjeux, des objectifs de référence et de la sensibilité du territoire. La sensibilité du territoire s'apprécie par rapport à des référentiels nationaux (comment se positionne le département vis-à-vis de moyennes nationales) et/ou par rapport à l'importance des forces et faiblesses et/ou le nombre d'objectifs de référence.

Tableau 1 : Récapitulatif des forces et faiblesses du territoire

Dimensions de l'environnement	Sous domaines	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Objectifs de référence	Sensibilité
		Les forces	Les faiblesses			
Pollutions et qualité des milieux	Gaz à effet de serre		Emissions de GES	Global	PRQA	Forte
	Air	Bonne qualité de l'air en général	Pollutions ponctuelles en zones urbaines et zones d'activités Polluants encore non mesurés	Local et global		Faible
	Eau	Respect des normes réglementaires de qualité de l'eau	Risques locaux de pollution par les nitrates et les phytosanitaires – Zone rive gauche de la Loire à reconquérir	Local et global	SDAGE / SAGE / Contrats rivière	Forte
	Sol	Sols à géologie compatible avec l'implantation d'ISDND	Sites pollués localisés (grand nombre de décharges non autorisées/ ISDND actuelles font appel à d'anciennes technologies) / Pollution produits phytosanitaires	Local et global		Forte
Ressources naturelles	Energie	Production énergétique à partir du biogaz des ISDND		Global		Forte
	Ressources locales	Ressources agricoles et forestières importantes	Urbanisation croissante	Global		Forte
Risques sanitaires	Population	Peu de risques au niveau global	Localement : Ambroisie / Risques liés à la pollution atmosphérique (asthme, maladies cardiovasculaires, ...) / Pollution des eaux par les nitrates et pesticides	Local et global	PRQA et PRSE	Forte

Dimensions de l'environnement	Sous domaines	Etat de l'environnement		Localisation des enjeux	Objectifs de référence	Sensibilité
Nuisances	Bruit		Nuisance près des grands axes de transport	Local	Arrêté préfectoral de classement des infrastructures	Faible à Forte Dépend de l'état initial du lieu concerné et de la perception par la population de cet état initial
	Trafic routier		Trafic important sur les grands axes routiers	Local		
	Odeurs		Odeurs activités agricoles / industrielles / déchets	Local		
	Nuisances visuelles		Zones d'activités industrielles	Local		
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, réserves naturelles, APPB, parc naturel régional, corridors biologiques,		Local et global		Forte
	Paysages	Des paysages variés et remarquables		Global		Forte
	Patrimoine culturel	14 ZPPAUP / Monuments Historiques		Local et global		Forte

3 LES EFFETS DE LA FILIERE ACTUELLE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS SUR SON ENVIRONNEMENT

Le croisement de la sensibilité du département et des impacts de la filière de gestion des déchets permet de dégager les enjeux majeurs qui feront l'objet d'un suivi ou d'une attention particulière.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux de la gestion des déchets ménagers

2006	Pollution et qualité des milieux	Ressources naturelles	Risques sanitaires	Nuisances	Espaces naturels, sites et paysages
Enjeux forts	Bilan effet de serre (enjeu global)	Bilan énergétique (enjeu global)	Contamination du personnel par DASRI, accidents, pénibilité travail, exposition poussière	Odeurs au voisinage des ISD et installations de compostage (enjeu local) Odeurs à proximité des zones d'épandage des boues brutes (enjeu local)	
Enjeux modérés	Acidification des eaux et des sols par retombée de gaz dissous (enjeu global) Emission de polluants dans l'air par les installations, la collecte et le transport (enjeu global)	Economie de matière première par valorisation matière et agronomique (enjeu global) Occupation à long terme d'espace par les ISDND (enjeu local)		Bruit et nuisances visuelles (enjeu local) Trafic (enjeu local et global) ↓ Dépend de la sensibilité initiale du milieu qui peut être faible à forte	Prise en compte des zones sensibles dans le choix des sites des nouveaux équipements (enjeu local) Modification de la topographie sur le site de l'ISDND (enjeu local)

Remarque :

Le terme « enjeu local » signifie que l'impact environnemental est localisé en un ou plusieurs lieux du département

Le terme « enjeu global » signifie que l'impact environnemental est localisé sur l'ensemble du département voire au delà.

4 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre considère l'évolution probable de l'état de l'environnement **si le plan n'était pas mis en œuvre**. Il prend donc en compte la situation existante et exclut toute orientation d'un plan ou d'un projet précédent n'ayant pas été concrétisé.

L'évaluation environnementale introduit la notion d'alternative « zéro » ou de scénario « alternative zéro » qui consiste à mesurer l'évolution probable des indicateurs environnementaux si l'actualisation du plan n'était pas mise en œuvre, aux horizons 5 et 10 ans.

Afin d'évaluer les critères d'évaluation de l'impact environnemental de ce scénario « alternative zéro », des hypothèses d'évolution des tonnages et d'organisation ont été retenues.

Les hypothèses d'évolution des tonnages sont les suivantes :

- Evolution du gisement d'ordures ménagères : stabilité (en kg/habitant/an), dans la continuité de la situation actuelle :
 - ✓ Prévention : pas de programme particulier mis en œuvre ;
 - ✓ Ordures Ménagères Résiduelles : stabilité de la production en kg/an/hab (pas d'amélioration des collectes sélectives) ;
 - ✓ Recyclables : pas de développements supplémentaires, pas d'amélioration des performances ;
 - ✓ Maintien du taux de refus de tri.

Ces éléments se traduisent par une augmentation mécanique des tonnages, du fait d'une augmentation de la population sur la période considérée.

- Hausse globale de 5 % par an de la quantité des encombrants collectés en déchèterie. Les tonnages collectés de déchets verts et de bois sont stabilisés à respectivement 45 000 et 10 000 tonnes à horizon 2019 (ce qui signifie que leur production par habitant diminue, car le nombre d'habitants augmente). La production par habitant de gravats et de DMS est stabilisée dès 2007 (en kg/habitant/an).

Les hypothèses d'évolution des filières de traitement sont les suivantes :

- Maintien des capacités et de l'organisation actuelle de tri sélectif et du compostage ;
- Fermeture de l'ISDND de Mably en 2013, sans création d'autres ISDND. Le projet de Prétraitement Mécano-Biologique (PTMB) à Saint Priest n'aboutit pas. Les déchets résiduels de Roanne sont exportés car ils ne sont pas acceptés sur le site de Roche-la-Molière (conformément aux dispositions du plan en vigueur). Dans cette hypothèse, ils seraient orientés vers un centre de stockage se situant à 200 km de Roanne (distance raisonnable au vu des installations existantes dans les départements limitrophes) et présentant des performances de captages équivalentes à celles retenues pour les installations actuelles de la Loire (taux de captage de biogaz de 80%).

En l'absence de mise en œuvre des préconisations du plan, on évalue l'impact environnemental de la gestion des déchets ménagers au niveau du département à travers une dégradation globale des différents indicateurs du fait de l'augmentation mécanique des quantités de déchets due à la croissance de la population.

Cependant, les émissions nettes de GES et la consommation d'énergie diminuent.

En effet, en 2006 le Bilan GES intègre l'impact des déchets importés qui sont enfouis dans les ISDND de la Loire (environ 137 000 t). La part des déchets importés dans le bilan GES est évaluée à 26,9 kteq.CO2. Or, dans la situation Alternative 0 en 2019, nous avons tenu compte de l'arrêt des importations conformément aux dispositions du plan actuellement en vigueur et de l'exportation des déchets résiduels du SEEDR dans une unité située à 200km.

Ainsi, si on devait faire abstraction des déchets importés en 2006, les émissions de GES entre 2006 et 2019 seraient plutôt en augmentation : de 81,6 à 86,4 kteq CO2.

L'indicateur t.km augmente de plus de 230 % en raison de l'exportation des déchets résiduels du SEEDR (tonnages plus conséquents et sur de plus grandes distances), du fait de la fermeture de l'ISDND de Mably et de l'interdiction de transport entre les arrondissements de Roanne et Saint Etienne.

5 DESCRIPTION DU SCENARIO RETENU POUR LE PLAN ACTUALISE

Le scénario a été élaboré sur la base des tendances observées au cours des dernières années et des travaux de la commission consultative.

En premier lieu, le scénario respecte les objectifs de recyclage matière et organique inscrits dans la loi Grenelle 1 de l'Environnement :

- 35% de valorisation matière et organique en 2012 sur les DMA¹,
- 45% de valorisation matière et organique en 2015 sur les DMA.

Pour mémoire, en 2007, le taux de valorisation matière et organique est de 28%.

De façon plus précise, les objectifs concernant les OMA se situent à deux niveaux :

- la prévention : diminution des quantités de 5 kg/an/hab jusqu'en 2019,
- la collecte sélective : augmentation des performances de manière à valoriser :
 - 50 % du gisement d'emballages et journaux-magazines en 2014, puis 75 % en 2019,
 - 75 % du gisement de verre dès 2014.

Pour les déchets de déchèterie, les objectifs du scénario sont les suivants :

- hausse de 5 %/an des encombrants collectés en déchèterie,
- stabilisation des déchets verts à 45 000 t/an,
- valorisation de 10 000 t de bois par an,
- déploiement du réseau de collecte des Déchets d'Équipements Electroniques et Electroménagers (DEEE) en déchèterie,
- obligation de mettre en place une collecte du plâtre pour chaque collectivité,
- stabilisation des gravats, soit 49 kg/an/hab, avec une valorisation de 70 % des tonnages.

L'ISDND de Mably ferme en 2013, mais, contrairement au scénario « alternative 0 », le projet de Pré-Traitement Mécano Biologique (PTMB) à Saint-Priest aboutit. Les tonnages de DMA provenant de Roanne n'ont donc pas 200 km à parcourir avant d'être traités.

De plus, le département est autonome concernant les capacités de compostage, les déchets verts ne sont plus exportés.

Enfin, les décharges sauvages sont réhabilitées.

¹ Les DMA regroupent les OM et assimilés (OMA), ainsi que les encombrants de déchèterie, hors gravats.

6 LES EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Tableau 3 : Les indicateurs environnementaux aux horizons 2014 et 2019 selon le Plan et sans actualisation du Plan

Indicateur	Unité	2014 "alternative 0"	2019 "alternative 0"	2014 plan	2019 plan	Impact
Tonnage total collecté	t	445 800	485 800	428 100	446 100	Toutes les dimensions
Tonnage valorisation matière	t	61 000	61 800	82 000	111 700	Ressources naturelles (Economie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)
Tonnage valorisation organique	t	43 500	45 600	45 000	45 000	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)
Tonnage enfouis	t	435 000	472 000	385 000	360 000	Pollutions des milieux (Emission de GES)
Emissions totale de GES	kteq. CO2	82,9	86,4	54,4	35,5	Pollution des milieux (Emission de GES)
Bilan énergie	ktep	-17,5	-17,9	-23,3	-31,8	Ressources naturelles
Tonnage x kilométre (transports)	t.km	19 883 000	22 342 000	7 658 000	8 272 000	Pollution des milieux Nuisances (Bruit et trafic)

On retiendra :

- La réduction par rapport au scénario « alternative 0 » des tonnages collectés de 4 % en 2014 et de 8% en 2019, qui présume d'impacts bien moins négatifs sur toutes les dimensions de l'environnement (baisse des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions polluantes atmosphériques, baisse de la consommation d'énergie, risques sanitaires amoindris, baisse du bruit et du trafic au niveau local, ...),
- **La forte hausse par rapport au scénario « alternative 0 » de 35 % en 2014 et de 81% en 2019 du tonnage des matières valorisées**, qui souligne des impacts positifs en terme d'économie de matière première et d'énergie, mais aussi d'émissions de GES évitées par le recyclage.
- La baisse par rapport au scénario « alternative 0 » de -11% en 2013 et de -24% en 2018 des tonnages destinés à l'enfouissement avec des impacts positifs en terme d'émissions de GES,
- **Le bilan GES qui diminue fortement (-60% en 2019 par rapport au scénario « alternative 0 »)**, grâce notamment à l'arrêt des exportations des déchets verts vers des unités de compostages hors du territoire ligérien et la gestion des DMA de Roanne à Saint Priest La Roche. La hausse des quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière et organique contribue également à cette diminution.
- **Le bilan énergétique qui évolue très positivement** (plus de consommation évitée que d'énergie consommée) grâce notamment à la hausse des tonnages de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière et énergétique,
- **La forte baisse des transports de déchets ménagers par rapport au scénario « alternative 0 » de -61 % en 2014 et de -63% en 2019** (due notamment à l'arrêt des exportations des déchets verts pour le compostage et des DMA de Roanne) qui induit des impacts positifs sur la

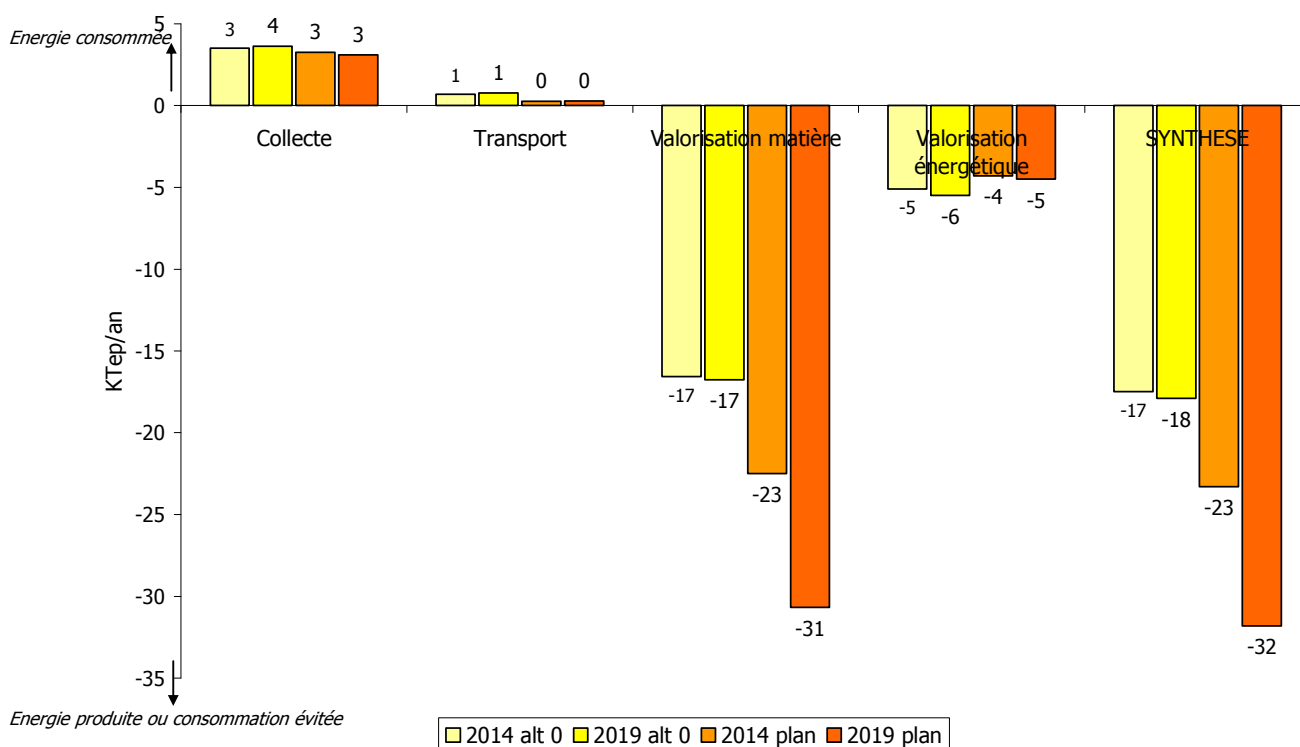
pollution des milieux (moins de rejet de particules polluantes de l'air et émissions de GES évitées) et sur les nuisances (atténuation du bruit et du trafic au niveau local).

❖ Cas particulier du bilan énergétique

De manière globale, les activités de gestion des déchets ménagers du département produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment, grâce à la valorisation matière et énergie.

Une représentation graphique du bilan énergétique est présentée ci-dessous.

Figure 1 : Bilan énergétique comparatif des scénarii "alternative 0" et "Plan actualisé" aux horizons 2014 et 2019



L'analyse comparative montre clairement que la maîtrise de l'objectif de valorisation matière importe énormément sur le bilan énergétique.

❖ Cas particulier du bilan GES

De manière globale, l'ensemble des activités de gestion des déchets ménagers du département émettent plus de GES qu'elles n'en évitent. Les émissions de GES liées au stockage, et dans une moindre mesure, à la collecte, ne sont pas compensées totalement par les différentes opérations de valorisation. On se rend bien compte du rôle de la valorisation matière dans ce volet du bilan environnemental.

Figure 2 : Bilan GES comparatif des scénarii "alternative 0" et "Plan actualisé" aux horizons 2014 et 2019

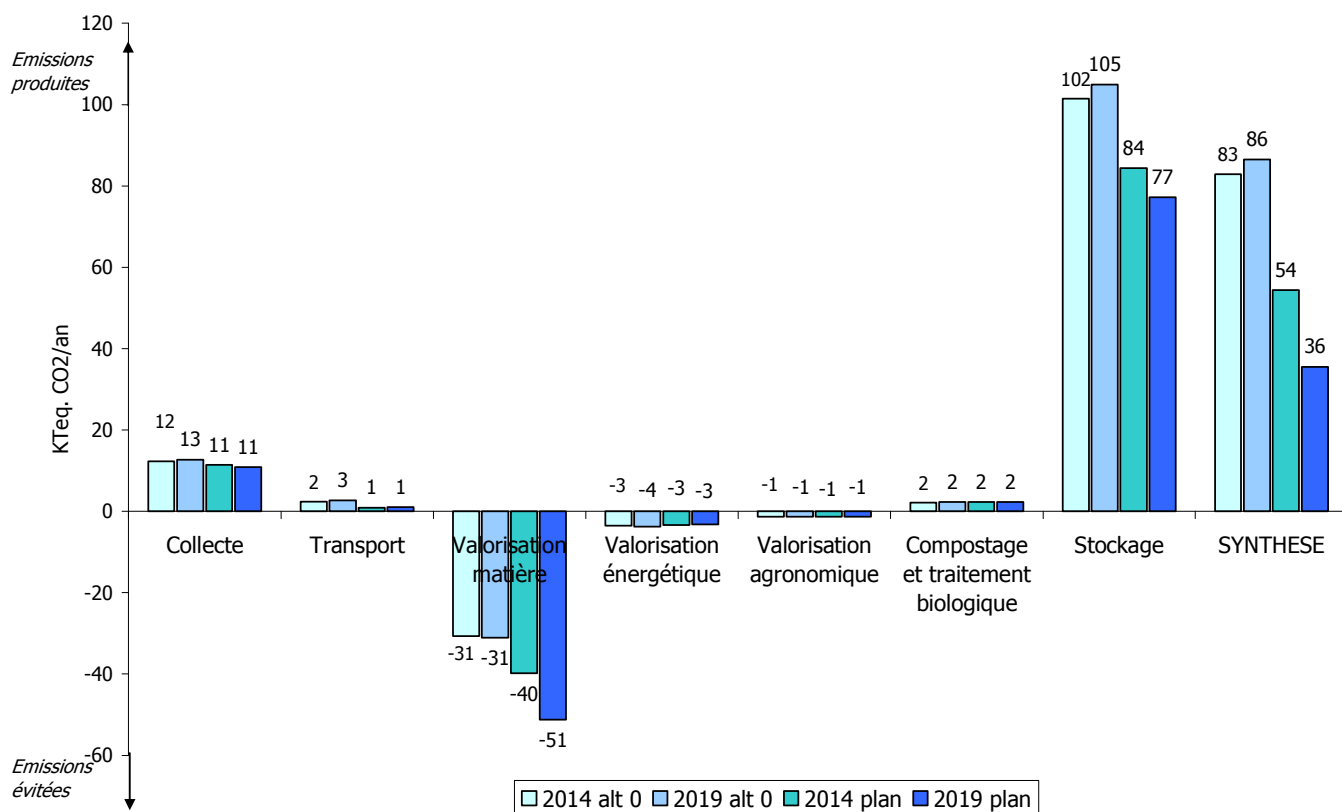


Tableau 4 : Synthèse des impacts du scénario retenu sur l'environnement

Catégorie		Impacts positifs sur l'environnement du scénario retenu	Impacts négatifs sur l'environnement du scénario retenu
Prévention des déchets		Réduction de la pollution des milieux (effet de serre, air et eau), des risques sanitaires travailleurs, du bruit et du trafic, des impacts sur la biodiversité et milieux naturels, économie de matières premières	Energie non produite (valorisation énergétique) mais beaucoup plus d'énergie non consommée grâce à la réduction du trafic et des impacts positifs sur d'autres secteurs
Collecte et transports		Réduction de 23% par rapport au scénario 0 de la pollution (effet de serre, air, eau, sol), de la consommation d'énergie, des risques sanitaires travailleurs, du bruit et du trafic, des impacts sur le patrimoine culturel (acidification)	Impacts sur la pollution (effet de serre, air, eau, sol), la consommation d'énergie, les risques sanitaires travailleurs, le bruit et le trafic, le patrimoine culturel (acidification)
Valorisation	Tri	Le tri va permettre différentes valorisations et donc la réduction des pollutions et l'économie de ressources en aval	Risques travailleurs (contamination par les DDM, accidents, pénibilité travail, exposition à la poussière) augmenté par la hausse de l'activité
	Valorisation matière	Réduction de la pollution des milieux (effet de serre, air et eau), économie de matières premières et d'énergie	Risques travailleurs et riverains selon l'installation de recyclage et le matériau recyclé
	Traitement biologique	Economie d'énergie	Impacts sur la pollution (effet de serre, air), le risque d'odeurs (process et exploitation), les risques travailleurs (exposition aux micro-organismes et à certaines substances chimiques)
	Valorisation énergétique	Réduction de la pollution des milieux (effet de serre et air) et production d'énergie	Production d'énergie en baisse de 16% par rapport au scénario 0
	Valorisation agronomique	Emissions de gaz à effet de serre évitées (engrais substitués), production d'engrais chimique évitée, économie d'énergie, enrichissement des sols	Odeur si mauvaise stabilisation de l'amendement organique
Traitement des résiduels	Pré-Traitement Mécano Biologique	Stabilisation des déchets avant enfouissement, production d'énergie	Emission de gaz à effet de serre, consommation d'espace mais limitée au regard de la SAU
	Stockage en ISD	Réduction de -27% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario « alternative 0 », réduction des risques d'odeurs (fermentation déchets et lixiviats)	Emissions de gaz à effet de serre, de COV, bio aérosols, particules de poussières sur alvéole en exploitation (non couverte), consommation d'espace, occupation à long terme mais limitée au regard de la SAU, risque d'envols
	Anciennes décharges	Maîtrise de la pollution et de la qualité des milieux (effet de serre, air, eau, sols), des risques sanitaires généraux, des odeurs, des nuisances visuelles, des incendies et des glissements de terrain	Consommation d'espace, occupation à long terme mais limitée au regard de la SAU

7 LES PRECONISATIONS

Au-delà de la réglementation actuelle, certaines améliorations peuvent être apportées afin d'atténuer certains impacts.

Equipements existants	Equipements à créer ou à modifier	Mesures réductrices et compensatoires générales
Conformité des installations classées aux réglementations	Critères de choix des sites :	Vers une maîtrise des impacts de la collecte
Aménagements des installations ou de l'exploitation des déchèteries pour un plus large accueil des déchets dangereux (DDM, DASRI, DEEE,...)	<ul style="list-style-type: none">▪ Limitation des transports▪ Prise en compte des contraintes environnementales et des risques de nuisances▪ Analyse des possibilités de mise en œuvre de modes de transport alternatif	Vers une certification ISO 14 001 de tous les sites de traitement des déchets
	Si elles sont en zones urbanisées, confinement poussé des installations de PTMB afin de diminuer les nuisances	Vers l'utilisation des énergies renouvelables et la mise en œuvre d'une démarche HQE pour les nouvelles installations à créer
	Mesures de limitation des nuisances des ISDND : méthodologie de concertation préconisée par le groupe de travail « Grands projets et coopération interdépartementale »	Vers la communication et la transparence autour des installations de traitement des déchets
		Vers une limitation des nuisances des ISDND :
		<ul style="list-style-type: none">▪ Exploitation visant à limiter les nuisances▪ Ramassage quotidien des papiers et généralisation des filets anti-envols▪ Suivi rigoureux de l'ensemble des paramètres de gestion des eaux, gaz, ressources naturelles

8 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental peut s'effectuer en même temps que le suivi du plan à l'aide des indicateurs ci-dessous.

Tableau 5: Les indicateurs environnementaux de suivi

Indicateur	Définition	Unité	Fréquence	Pertinence	Impact
% de la population concernée par la collecte des déchets dangereux diffus	Avancement de la collecte des déchets dangereux diffus	%	annuelle	Indique l'impact de la réduction de la nocivité des déchets	Toutes les dimensions
Tonnage total collecté	Tonnage de déchets des ménages et des entreprises gérés par les EPCI	t	annuelle	Indique l'impact de la réduction de la production de déchets	Toutes les dimensions
Tonnage valorisation matière	Quantités réellement valorisées	t	annuelle	Situe l'évolution de la valorisation des déchets en regard des objectifs du Plan et des objectifs nationaux (Grenelle...)	Ressources naturelles (Economie matière et énergie) Qualité des milieux (Emissions de GES évitées)
Tonnage valorisation organique	Quantités de compost et de boues réellement valorisées	t	annuelle	Situe l'évolution de la valorisation des composts et boues en regard des objectifs du Plan	Qualité des milieux (Emissions de GES évitées) (Enrichissement des sols)
Tonnage enfouis	Quantité de déchets enfouis	t	annuelle	Situe l'évolution du traitement des déchets résiduels	Pollutions des milieux (Emission de GES)
Quantité d'énergie produite	-	MWh	annuelle	Mesure la quantité d'énergie valorisée en regard du potentiel énergétique contenu dans les déchets	Ressources naturelles
Rejets liquides des centres de traitement	Lixiviats des centres de stockage	Composition chimique	à définir	Suivi des dépassements éventuels par rapport aux normes de rejet	Pollution des milieux (Pollutions des aquifères)
Bilan GES	Emissions de GES, moins les émissions évitées	kteq. CO ₂	à définir	Situe l'évolution des émissions de GES	Pollution des milieux (Emission de GES)
Bilan énergie	Consommation d'énergie moins la production d'énergie	ktep	à définir	Situe l'évolution de la consommation d'énergie	Ressources naturelles
Tonnage x kilométrage (transports)	-	t.km	annuelle	Situe l'évolution du transport des déchets	Pollution des milieux Nuisances (Bruit et trafic)

Les indicateurs présentés précédemment sont à la fois des indicateurs environnementaux et des indicateurs de performance du Plan et feront l'objet d'un suivi par la commission consultative du Plan.

Une réunion sera tenue annuellement pour évaluer l'avancement des projets et pour vérifier si l'évolution des indicateurs est conforme aux prévisions. Il est proposé également lors de cette réunion de faire un bilan des principales installations de traitements (ISDND et usine de prétraitement mécano biologique) et de l'évolution des mesures prises pour limiter leur impact sur l'environnement.

Un bilan sera présenté en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

BIBLIOGRAPHIE

❖ *Documents spécifiques au département*

- Projet de Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés

❖ *Documents spécifiques à la région*

- Profil environnemental régional

❖ *Documents généraux*

- Guide de l'évaluation environnementale des plans d'élimination des déchets - MEDD/ADEME – août 2006
- Déchets ménagers : leviers d'amélioration des impacts environnementaux - ADEME/Eco-Emballages - octobre 2001
- Guide pour l'évaluation du risque sanitaire dans le cadre de l'étude d'impact d'une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés – ASTEE - février 2005
- Gestion des déchets et gaz à effet de serre - plaquette FNADE - février 2005
- Guide méthodologique pour l'évaluation du risque sanitaire de l'étude d'impact des installations de compostage soumise à autorisation – ASTEE - juin 2006
- Inventaire des émissions de polluants dans l'atmosphère en France – format SECTEN/CITEPA – février 2006